



## Agriculture et territoires

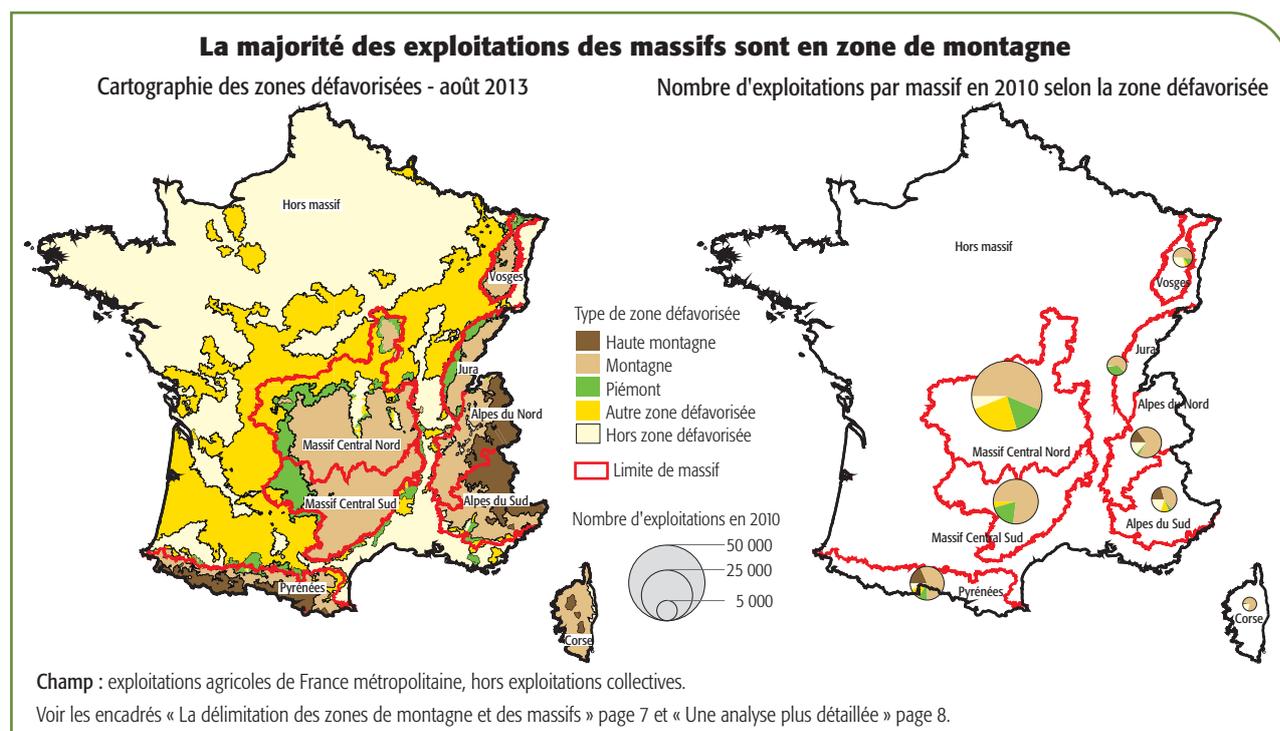
### 17 % des exploitations en zone de montagne

En 2010, près de 120 000 exploitations agricoles, soit une exploitation sur quatre, sont situées dans un massif montagneux de France métropolitaine, dont 79 000 en zone de montagne. Les systèmes de productions diffèrent selon les massifs mais l'élevage reste, partout, omniprésent. Le travail agricole, souvent complété par une activité de diversification, repose sur une main-d'œuvre plus familiale.

Les zones défavorisées sont éligibles à des aides communautaires spécifiques pour l'agriculture. Leur délimitation distingue les zones défavorisées simples, dont les zones

de piémont, et les zones de montagne, dont la haute montagne. À quelques exceptions près, ces zones de montagne sont incluses dans les massifs montagneux de la loi « montagne »,

dont le périmètre regroupe aussi des zones immédiatement contiguës aux zones de montagne mais pas toujours classées en zone défavorisée. ►►



Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

## Les massifs montagneux accueillent le quart des exploitations agricoles

Les six massifs montagneux métropolitains représentent, au total, 31 % du territoire et accueillent 25 % des exploitations agricoles (soit près de 120 000, non comptées les structures collectives - voir encadré). Leur importance relative est équivalente à celle observée dix ou vingt ans plus tôt. La majorité des exploitations de ces massifs (79 000) sont localisées en zone de montagne, dont 6 000 en haute montagne, dans les Alpes, les Pyrénées ou la Corse. Les autres sont pour 39 % d'entre elles en zone de piémont, 37 % en zone défavorisée simple et 24 % hors zone défavorisée.

## Prédominance du Massif Central

Avec 72 400 exploitations, le Massif Central, le plus étendu, est le premier massif d'accueil des exploitations agricoles, notamment dans sa partie nord. Près des deux tiers d'entre elles sont situées en zone de montagne. Loin derrière, les Alpes, avec 20 000 exploitations, constituent le deuxième massif montagneux. Trois exploitations alpines sur quatre sont situées en zone de montagne, 17 % en haute montagne. Le nord du massif concentre la majorité de ces exploitations. Le massif pyrénéen abrite quelque 13 000 exploitations : 75 % sont situées en zone de montagne, 19 % en haute montagne. Les massifs des Vosges et

du Jura, moins étendus, accueillent chacun plus de 5 000 exploitations agricoles, dont plus de la moitié est localisée en zone de montagne. Enfin, le massif Corse, qui couvre la totalité de l'île, abrite 2 800 exploitations : 79 % sont situées en zone de montagne, 4 % en haute montagne.

## Des surfaces agricoles individuelles plus petites

Les exploitations situées dans les zones de montagne représentent au total 17 % des exploitations métropolitaines. La part de leur SAU à usage individuel est plus faible (15 %), mais elles utilisent fréquemment en complément des pâturages collectifs (voir encadré).



### Neuf structures collectives sur dix en zone de montagne

Les structures collectives, telles que les groupements pastoraux ou les associations foncières pastorales, gèrent des pâturages collectifs. Ces pâtures de montagne, ou estives, sont utilisées par plusieurs éleveurs et ne sont pas comptées comme exploitations agricoles dans l'étude. Les estives utilisées par un seul éleveur ayant déposé une demande de prime herbagère agroenvironnementale (PHAE) en 2010 sont exclues du champ des structures collectives et dans ce cas, la surface correspondante est comptée dans la SAU individuelle de l'exploitation. Les entités collectives interrogées au recensement agricole 2010 sont uniquement celles ayant demandé

une PHAE. Elles sont au nombre de 1 400 en 2010 pour l'ensemble du territoire métropolitain. Près de neuf sur dix sont situées en zone de montagne, équitablement réparties entre haute montagne et autre zone de montagne. Les surfaces utilisées correspondantes sont quasi-exclusivement des prairies peu productives, communément appelées alpages, essentiellement dévolues aux élevages de vaches et de brebis, mais aussi parfois aux chevaux et aux chèvres. En France métropolitaine, 9 600 exploitations ont utilisé des pacages collectifs, dont 8 100 en zone de montagne. La pratique de l'estive concerne donc essentiellement les exploitations montagnardes.

### Une répartition équilibrée entre montagne et haute montagne

Caractéristiques des structures collectives en 2010

	Zone de montagne (y c. haute montagne)		dont haute montagne		France hors montagne et haute montagne		Total France métropolitaine
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Nombre de structures collectives	1 200	85,6	600	43,4	200	14,4	1 400
Surface agricole utilisée (SAU)	692 000	92,3	470 400	62,8	57 400	7,7	749 400
Surfaces toujours en herbe (STH)	689 900	92,4	469 700	62,9	56 600	7,6	746 500
dont prairies permanentes productives	63 200	85,2	30 600	41,2	11 000	14,8	74 200
dont prairies permanentes peu productives	626 700	93,2	439 200	65,3	45 600	6,8	672 300

Unité : superficie en hectare.

Champ : exploitations collectives de France métropolitaine.

Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

La SAU individuelle moyenne des exploitations en zone de montagne est donc logiquement plus faible que celle des autres exploitations : 48 hectares par exploitation, en 2010, contre 56 hectares dans les exploitations situées hors zones de montagne. Mais les petites exploitations (moins de 20 ha de SAU) sont globalement un peu moins fréquentes en zone de montagne que sur le reste du territoire (40 % contre 44 %), avec de fortes disparités selon les massifs d'appartenance : une exploitation sur quatre, par exemple dans le Jura, contre plus de sept sur dix dans les Vosges. Les grandes exploitations (plus de 100 ha) sont également moins fréquentes : 13 % seulement contre 20 %.

Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations en zone de montagne a baissé de 48 % et leur SAU de 3 %, soit des baisses un peu moins marquées que dans les autres zones (- 52 % et - 6 % respectivement). La taille moyenne de la SAU individuelle s'y est donc accrue de 85 %, contre + 100 % hors zones de montagne. En haute montagne, la diminution du

nombre d'exploitations est plus forte que dans le reste de la montagne (- 51 %) mais elle s'est accompagnée d'une progression de la SAU individuelle (+ 3 % sur la période 1988-2000).

Au sens de la dimension économique, les petites exploitations (production brute standard inférieure à 25 000 euros annuels) représentent 44 % des exploitations des zones de montagne, une proportion supérieure à la moyenne des autres zones (35 %). Elles sont encore plus fréquentes en haute montagne (53 %).

### Prédominance des prairies permanentes

Sur le plan des assolements, la SAU des exploitations est constituée à 69 % de surfaces toujours en herbe (STH) dans les zones de montagne, contre 21 % seulement hors zones de montagne. La part de la SAU en STH est bien entendu encore plus importante en haute montagne (90 %). Mais plus du tiers de la STH (le double en haute montagne) est constitué de parcours et d'alpages

individuels considérés comme peu productifs, contre 9 % seulement hors zones de montagne. Les surfaces fourragères principales (SFP) destinées à alimenter les animaux d'élevage incluent à la fois les STH, mais aussi les prairies temporaires et des cultures fourragères spécifiques comme le maïs. Elles représentent, au total, 89 % de la SAU en zone de montagne, contre 39 % sur le reste du territoire. L'utilisation des sols agricoles est donc presque exclusivement tournée vers l'élevage, omniprésent en zone de montagne.

Le relief et l'importance des prairies laissent peu de place aux autres cultures. Ainsi, en zone de montagne, seulement 29 % des sols sont des terres labourables (10 % en haute montagne) et 2 % sont consacrés aux cultures permanentes (vignes, légumes, cultures fruitières). Pour les zones hors montagne, la répartition des surfaces est respectivement de 73 % et 6 %. Avec un tiers de la SAU, seule la zone de montagne du Massif Central dispose d'une surface de terres labourables significative.

### Des exploitations plus petites en zone de montagne, mais avec un cheptel important Caractéristiques des exploitations en zone de montagne selon le massif d'appartenance en 2010

	Zone de montagne (y c. haute montagne)										France hors montagne	Total France	
	Massif Central		Alpes		Pyrénées	Jura	Vosges	Corse	Hors massifs	Total montagne			dont haute montagne
	Nord	Sud	du Nord	du Sud									
Nombre d'exploitations en 2010	27 900	17 600	9 500	5 500	9 800	3 300	3 100	2 200	2 900	<b>81 800</b>	6 000	408 200	<b>490 000</b>
Évolution 2000-2010 (%)	- 22,2	- 21,2	- 33,4	- 21,3	- 21,1	- 24,5	- 20,3	- 23,3	- 26,2	<b>- 23,5</b>	- 24,7	- 26,7	<b>- 26,2</b>
Part des moyennes et grandes exploitations (%)	59,9	59,8	47,4	47,4	47,3	74,7	41,0	50,5	60,5	<b>55,7</b>	47,2	65,3	<b>63,7</b>
Surface agricole utilisée (SAU) (1 000 ha)	1 414	1 011	389	293	301	221	67	148	83	<b>3 928</b>	291	23 036	<b>26 963</b>
SAU par exploitation (ha/expl)	51	57	41	53	31	67	22	66	29	<b>48</b>	48	56	<b>55</b>
Surfaces toujours en herbe (1 000 ha)	1 004	581	282	187	242	187	51	134	45	<b>2 714</b>	261	4 921	<b>7 634</b>
Cheptels (1 000 têtes)													
bovins	1 745	770	245	46	248	227	55	63	84	<b>3 483</b>	136	15 924	<b>19 407</b>
ovins	471	1 454	180	515	715	21	20	90	89	<b>3 554</b>	578	3 904	<b>7 458</b>
caprins	68	112	45	23	20	3	4	37	8	<b>319</b>	25	1 072	<b>1 391</b>
équidés	27	15	11	6	17	5	3	2	2	<b>87</b>	10	344	<b>432</b>
porcins	257	206	27	14	40	50	4	21	17	<b>636</b>	22	13 182	<b>13 818</b>

Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine, hors exploitations collectives.

►► **Une baisse limitée des effectifs d'herbivores en haute montagne**

Le cheptel d'herbivores des zones de montagne représente 20 % des 14,6 millions d'unités gros bétail herbivore (UGB) élevés en France métropolitaine en 2010. Sur la période 2000-2010, la baisse des effectifs d'herbivores s'est poursuivie. Elle atteint 7 % en zone de montagne comme au niveau national, mais se limite à 4 % en haute montagne. Le Massif Central regroupe les deux tiers des effectifs d'herbivores de l'ensemble des massifs français, majoritairement dans sa partie nord.

Parmi ces herbivores, 73 % sont des bovins, et parmi eux, 18 % sont de races laitières. Les effectifs de bovins de race laitière ont baissé de 13 % entre 2000 et 2010, une baisse plus marquée qu'au niveau national (- 11 %). Les vaches laitières de montagne représentent désormais 17 % des vaches laitières françaises en 2010.

Au cours de cette période, la baisse du nombre des producteurs de lait

est cependant plus faible qu'au niveau national (- 33 % contre - 36 %). Au total, la taille moyenne des troupeaux de vaches laitières a progressé de 30 %, pour atteindre 35 vaches laitières par exploitation en 2010, contre 48 hors zones de montagne.

Comparativement, le cheptel de vaches allaitantes, également appelées vaches nourrices, recule moins fortement dans les zones de montagne (- 3,7 %, contre - 5 % au niveau national). Sur la période 2000-2010, le nombre d'éleveurs a baissé de 30 % en zone de montagne, une baisse comparable à celle observée dans les autres zones. Au final, le cheptel moyen passe de 16 à 19 vaches par exploitation, soit une croissance relative moins élevée que dans les autres zones (26 à 32 vaches).

**Plus de 90 % des brebis laitières en zone de montagne**

Les brebis élevées en zone de montagne sont équitablement réparties entre brebis laitières et brebis nourrices pour la production de viande. Au

total, les pâturages de montagnes nourrissent 91 % de brebis laitières et 34 % de brebis nourrices élevées en France. Très présentes dans les Pyrénées, la Corse et le sud du Massif Central, l'effectif de brebis laitières s'est stabilisé aux alentours de 1,3 million de têtes. Le lait produit est surtout utilisé pour la fabrication de fromages dont le Roquefort. Ces zones accueillent par ailleurs plus du tiers des brebis nourrices du territoire national. Le Massif Central, les Alpes du Sud et les Pyrénées concentrent l'essentiel des troupeaux.

En dix ans, le nombre d'éleveurs localisés dans les zones de montagne a baissé de 29 % pour les brebis nourrices et de 14 % pour les brebis laitières. La taille moyenne des élevages ovins a continué de progresser, et plus fortement que dans les zones hors montagne. Le troupeau moyen, s'établit désormais respectivement à 109 têtes par éleveur pour les brebis nourrices et 268 pour les brebis laitières. Les exploitations ovines de haute montagne sont celles qui détiennent les plus gros cheptels (175 brebis en moyenne par

**Une agriculture de montagne centrée sur l'élevage**  
Répartition des exploitations en zone de montagne selon l'Otex et le massif d'appartenance, en 2010 (en %)

	Zone de montagne (y c. haute montagne)										France hors montagne	Total France	
	Massif Central Nord	Massif Central Sud	Alpes du Nord	Alpes du Sud	Pyrénées	Jura	Vosges	Corse	Hors massifs	Total montagne dont haute montagne			
Grandes cultures	5,5	6,4	11,6	18,0	5,6	4,5	4,1	2,6	6,9	7,1	6,0	27,7	24,2
Maraîchage, horticulture	1,4	1,8	2,2	2,7	1,4	0,6	2,4	1,6	1,4	1,7	0,7	3,2	3,0
Viticulture	2,3	3,4	4,7	3,2	9,0	2,8	32,5	6,1	38,7	6,2	0,2	15,9	14,3
Fruits et autres cultures permanentes	1,4	5,3	9,2	22,3	2,6	0,2	1,1	17,6	1,8	5,1	1,3	3,5	3,8
Bovins lait	22,3	10,2	22,6	3,0	3,5	63,1	14,5	0,0	4,8	16,3	13,7	9,0	10,3
Bovins viande	34,1	28,4	9,4	5,3	24,4	6,1	11,3	29,0	16,0	24,2	16,4	9,7	12,1
Bovins mixtes	7,0	2,8	2,5	0,8	1,0	2,2	2,2	0,0	1,6	3,7	2,3	1,9	2,2
Ovins, caprins, autres herbivores	14,9	28,8	19,3	29,0	43,1	12,2	16,0	25,7	16,5	23,0	48,0	9,2	11,5
Élevages avec granivores	4,1	3,9	3,8	1,8	2,7	2,9	4,3	7,1	4,6	3,8	2,5	6,6	6,1
Polyculture polyélevage	7,1	8,9	14,8	13,9	6,6	5,5	11,6	10,3	7,9	9,0	8,9	13,3	12,5
<b>Ensemble (effectif)</b>	<b>27 900</b>	<b>17 600</b>	<b>9 500</b>	<b>5 500</b>	<b>9 800</b>	<b>3 300</b>	<b>3 100</b>	<b>2 200</b>	<b>2 900</b>	<b>81 800</b>	<b>6 000</b>	<b>408 200</b>	<b>490 000</b>
Exploitations avec circuit court	14,9	20,1	34,8	36,6	30,8	17,1	31,8	62,2	26,8	24,1	38,4	16,2	17,5
Exploitations avec diversification	11,4	13,1	23,4	28,7	16,7	11,6	19,8	39,1	12,5	16,1	24,0	10,7	11,6

**Lecture :** 63,1 % des exploitations montagnardes du Jura, sur un total de 3 300, sont spécialisées dans l'élevage bovin pour la production de lait.  
**Champ :** exploitations agricoles de France métropolitaine, hors exploitations collectives.

Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

►► exploitation, contre 76 seulement hors zones de montagne).

### Des systèmes de production différents selon le massif

En zone montagne, les exploitations spécialisées en élevage au sens de l'orientation technico-économique (bovins lait, bovins viande ou mixte, ovins, caprins et autres herbivores) concernent plus des deux tiers des exploitations contre plus d'un tiers seulement à l'échelle de la métropole. L'élevage bovins lait est omniprésent dans le Jura où le lait est essentiellement utilisé pour la fabrication de fromages d'appellation. L'élevage de bovins destinés à la viande est plus répandu dans le Massif Central et en Corse. L'élevage d'ovins est plus concentré dans les alpages de haute montagne des différents massifs, ainsi que dans le sud du Massif Central. Par ailleurs, les exploitations de montagne sont plus souvent mono-spécialisées : 9 % seulement combinent les orientations de type polyculture, polyélevage ou une combinaison des deux, contre 13 % au niveau national. Au sein d'un même massif toutefois, la topographie, les conditions climatiques, ainsi que la nature et l'exposition des sols

permettent cependant de diversifier les productions agricoles (voir encadré).

### Des activités de diversification complémentaires du travail agricole

La vente en circuit court des produits agricoles incluant la viticulture est plus répandue en zone de montagne que dans les autres zones (24 % contre 16 %). Cette modalité de vente, directe ou avec un seul intermédiaire, pratiquée par l'exploitation ou par le biais d'une entité distincte de l'exploitation, atteint 40 % dans les zones de haute montagne des Alpes du Sud, et des Pyrénées et 73 % en Corse. À l'inverse, seulement 13 % des exploitations pratiquent ce mode de commercialisation dans le nord du Massif Central.

Sur l'ensemble des massifs, la part des exploitations ayant une activité de diversification n'est pas beaucoup plus élevée qu'ailleurs (16 % contre 11 %). Mais au moins quatre exploitations sur dix diversifient leur activité en haute montagne dans les Alpes du Sud, dans le sud du Massif Central, la montagne pyrénéenne, ainsi que dans les Vosges.

L'activité de transformation des produits de la ferme, qui concerne les

produits laitiers essentiellement, est la pratique de diversification la plus fréquente en zone de montagne. Elle concerne une exploitation sur dix, soit trois fois plus que dans les zones hors montagne. Dans le Jura, le travail du bois, incluant le sciage, est assez répandu, tout comme dans les Pyrénées et la montagne vosgienne. Plus de 6 % des exploitations sont concernées, alors que cette pratique, associée aux activités agricoles, est pratiquement inexistante hors zones de montagne. L'agrotourisme, qui regroupe les activités d'hébergement, de restauration et les activités de loisirs, est une pratique moins fréquente, mais néanmoins plus importante en zone de montagne. Elle est exercée, au total, par 5 % des exploitations, contre 3 % ailleurs. Le travail à façon est en revanche moins pratiqué en zone de montagne, à l'exception des travaux de sylviculture dans les zones boisées des Vosges et du Jura.

### Une main-d'œuvre plus familiale

151 000 personnes travaillent de manière permanente dans les exploitations agricoles situées en zone de montagne, soit 16 % de l'ensemble des actifs permanents métropolitains.



#### Davantage d'actifs familiaux en zone de montagne Actifs agricoles selon la zone d'appartenance en 2010

		Zone de montagne (y c. haute montagne)		Hors zone de montagne	Ensemble France métropolitaine
			dont haute montagne		
Répartition de la main-d'œuvre permanente (en %)	Chefs d'exploitation et coexploitants	65,8	64,8	61,9	62,5
	Conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation	17,2	18,7	13,7	14,2
	Autres actifs familiaux	11,1	14,1	6,5	7,3
	Salariés permanents non familiaux	5,8	2,4	17,9	16,0
Ensemble des actifs permanents	<b>Total</b>	<b>150 900</b>	<b>10 600</b>	<b>815 400</b>	<b>966 300</b>
	Nombre d'UTA <sup>1</sup>	104 800	7 400	556 000	660 800
Volume de travail de l'exploitation	UTA totales	111 800	7 700	639 600	751 400
	UTA par exploitation	1,37	1,28	1,57	1,53
Chefs d'exploitation et coexploitants (en %)	Exercice d'une profession principale ou secondaire non agricole <sup>2</sup>	18,8	29,3	17,5	17,7
	Diplôme niveau bac et plus	35,1	32,5	39,0	38,3

1. UTA : unité de travail annuel.

2. Hors fonctions électives.

**Champ** : exploitations agricoles de France métropolitaine, hors exploitations collectives.

Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010



## Une certaine diversification des productions agricoles à l'échelle des massifs

Si l'élevage est omniprésent dans chaque massif, les systèmes de production montagnards se sont adaptés aux contraintes topographiques, climatiques, ainsi qu'à la qualité agronomique des sols et leur exposition.

Les exploitations d'élevage prédominent largement dans les **Pyrénées** avec notamment une prégnance des élevages ovins et caprins en haute montagne ainsi qu'au Pays Basque, et des élevages bovins à dominante laitière de manière plus diffuse. L'est de la chaîne est davantage occupé par des exploitations végétales et viticoles (Aude et Pyrénées-Orientales).

Le **Massif Central** se partage entre trois zones selon les types d'élevage dominants : les élevages laitiers plutôt dans le nord-est, de bovins pour la viande ou les élevages mixtes pour le lait et la viande dans le nord-ouest (plateau de Millevaches, Cantal et Aubrac) et ceux d'ovins dans le sud (Monts de Lacaune, Grands Causses). La viticulture est présente dans les franges est du massif (Beaujolais au nord, zones viticoles de l'Aude et de l'Hérault dans le sud). Les exploitations plus diversifiées occupent toutefois une bonne partie du massif.

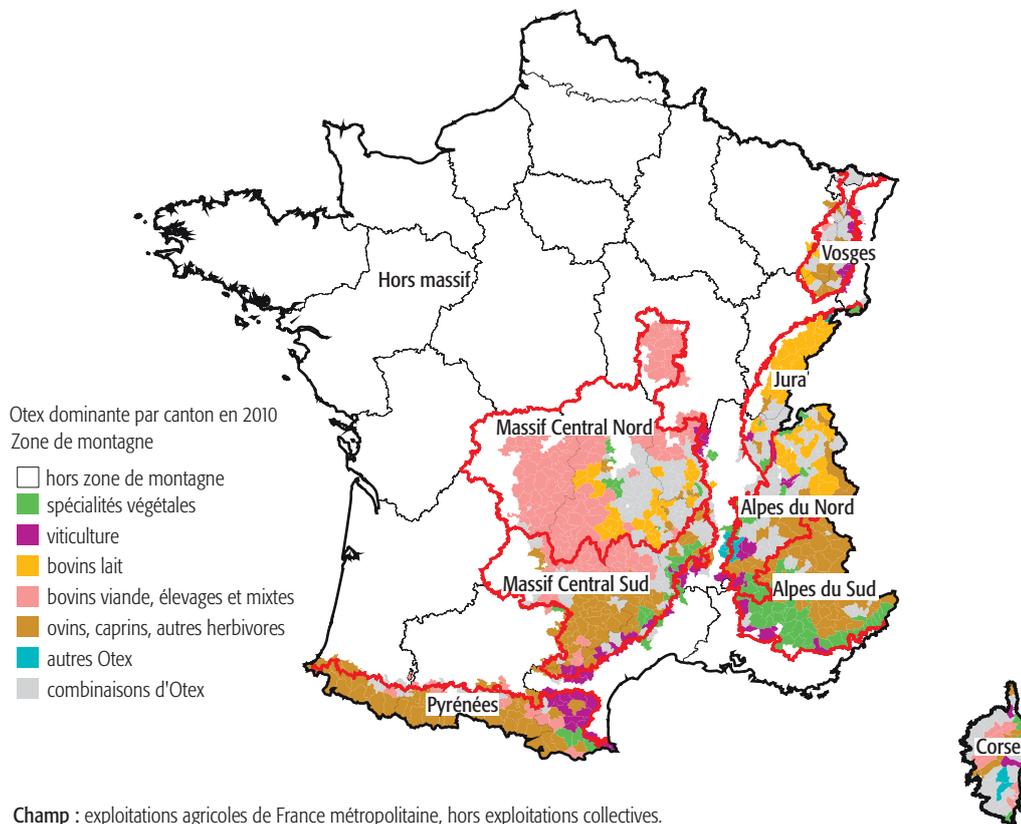
Le massif des **Alpes du Nord** présente une plus grande diversité. Les élevages de bovins lait se trouvent principalement en Savoie, ceux spécialisés dans la viande ovine sont localisés en Isère et en Maurienne. Les exploitations à dominante végétale (productions maraîchères ou fruitières) sont implantées dans la Drôme, qui compte également quelques îlots de viticulture. Deux spécialisations caractérisent les **Alpes du Sud** : élevages ovins ou caprins dans la haute montagne et productions végétales au sud de la chaîne de montagne, dans les plateaux et les coteaux.

Dans le **Jura**, les élevages de bovins pour la production de fromages sous signes de qualité prédominent dans le nord alors que les exploitations sont plus diversifiées dans le sud.

Dans les **Vosges**, la montagne accueille plutôt des exploitations d'élevage d'herbivores, les coteaux la viticulture. Les autres spécialisations restent toutefois bien présentes dans le reste du massif.

En **Corse**, l'élevage d'ovins-caprins est omniprésent en haute montagne, cependant que la montagne accueille les exploitations bovines. L'activité agricole est plus diversifiée sur le littoral et le sud de l'île.

### L'élevage est omniprésent en zone de montagne Exploitations montagnardes par canton, selon l'Otex



Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010



## La délimitation des zones de montagne et des massifs

### Les « zones de montagne »

Apparue en 1961, la notion de « zone de montagne » est précisée en 1975 par une directive de la Communauté économique européenne, reprise par la suite par les règlements successifs relatifs au développement rural. Selon les textes en vigueur, en France, une zone de montagne comprend des communes ou des parties de communes avec au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- une altitude minimum de 700 mètres (600 m pour le massif vosgien, 800 mètres pour les montagnes méditerranéennes), conduisant à des conditions climatiques très difficiles et à une période de végétation sensiblement raccourcie ;
- de fortes pentes (supérieure à 20 %) sur la majeure partie du territoire concerné, de telle sorte que la mécanisation ne soit pas possible ou nécessite l'utilisation d'un matériel très onéreux ;
- la combinaison des deux critères avec une altitude minimale de 500 mètres et une pente moyenne de 15 %.

À plusieurs reprises, la délimitation des zones de montagne a été enrichie et complétée. Le classement en zone de montagne est désormais conditionné par le calcul d'une note de handicap avec une méthode mise au point par l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture. Au sein de la zone de montagne, une sous catégorie nationale est définie : la **haute montagne**. Elle identifie la zone de montagne dont

l'altitude est supérieure ou égale à 1 600 mètres dans les Alpes, à 1 400 mètres dans les Pyrénées et à 1 100 mètres en Corse.

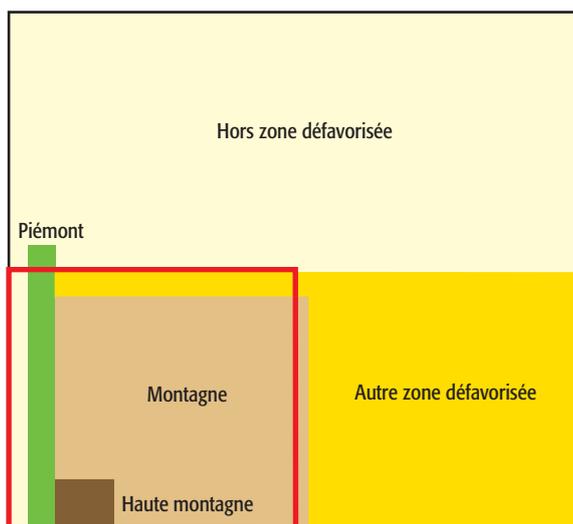
Le zonage utilisé dans le cadre de cette étude est celui arrêté en 2013 par le Ministère de l'Agriculture, servant notamment à l'attribution des aides européennes visant à compenser les handicaps naturels pour l'exercice des activités agricoles.

### Les massifs

Le massif englobe, non seulement les zones de montagne, mais aussi les zones qui leur sont immédiatement contiguës : piémonts, voire plaines si ces dernières assurent la continuité du massif. Cet élargissement prend en compte les interactions et les échanges entre les territoires d'altitude et les plaines, ce qui permet de mettre en place des projets d'aménagement de territoire plus pertinents.

Les massifs, au titre de la loi « montagne » sont au nombre de six : Vosges, Jura, Alpes, Massif Central, Pyrénées et Corse. Pour les besoins de l'étude, les Alpes et le Massif Central ont été découpés en deux : une partie nord et une partie sud, dont les limites de séparation sont les limites régionales. Il existe par ailleurs trois massifs dans les départements d'outre-mer : Martinique, Guadeloupe et La Réunion.

## Répartition du territoire national métropolitain en 2010



<span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> Massifs
<span style="background-color: #e69d00; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> Montagne
<span style="background-color: #8b4513; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> Haute montagne
<span style="background-color: #4caf50; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> Piémont
<span style="background-color: #fff9c4; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> Autre zone défavorisée
<span style="background-color: #fff9c4; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> Hors zone défavorisée

Exploitations	SAU	SAU moyenne par exploitation
%	%	ha
24,4	22,1	50
15,5	13,5	48
1,2	1,1	48
4,5	3,8	47
22,1	25,8	64
56,7	55,8	54

Ensemble des exploitations (nombre) - SAU (millier d'ha)

490 000	26 963	55
---------	--------	----

Les surfaces sont proportionnelles aux effectifs de chaque zone.

**Lecture :** Le Piémont n'est pas classé en zone de montagne. Quelques communes de la zone de montagne sont hors massif. En revanche, les massifs comprennent principalement des communes de montagne, la majorité des communes de piémont, et quelques communes en zone défavorisée simple ou hors zone défavorisée.

Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

» Cela représente 1,84 actif par exploitation, un ratio légèrement inférieur à la moyenne nationale (1,97). Les chefs d'exploitation et coexploitants constituent les deux tiers de l'ensemble des actifs permanents en zone de montagne, contre 62 % pour les exploitations situées hors zones de montagne. L'aide familiale, composée des conjoints non coexploitants, ainsi que des autres actifs familiaux, est aussi plus présente en zone de montagne, et davantage encore en haute montagne, confirmant le caractère plus familial des exploitations montagnardes. *A contrario*, les salariés permanents sont plus rares. Ceci s'explique à la fois par la nature des exploitations agricoles et par leur dimension économique, plus petite. L'ensemble des actifs permanents des exploitations en zone montagne apportent ainsi un volume de travail équivalent à 104 800 UTA (1,28 UTA par exploitation, en moyenne, contre 1,36 hors zones de montagne). L'implication des exploitants et coexploitants dans le travail de l'exploitation est toutefois plus importante qu'ailleurs : 68 % d'entre eux travaillent sur l'exploitation à temps complet, contre 60 % dans les exploitations hors zones de montagne. Néanmoins, l'exercice d'une activité non agricole, en complément du travail sur l'exploitation, est plus répandu en zone de montagne : 19 % des exploitants sont

concernés, contre 17 % hors zones de montagne. L'exercice d'une profession principale ou secondaire non agricole est encore plus fréquent en haute montagne, avec 29 % des chefs d'exploitation ou coexploitants concernés.

### Disparité des niveaux de formation

Globalement, le niveau de formation des exploitants en zone de montagne est un peu plus faible que celui de leurs homologues de la plaine ou du piémont, malgré une démographie comparable : 35 % sont détenteurs d'un diplôme de niveau au moins égal au bac contre 39 % hors zones de montagne. Des disparités apparaissent toutefois selon le massif d'appartenance. Ainsi, la part des bacheliers ou diplômés de l'enseignement supérieur est sensiblement plus faible dans le nord du Massif Central (31 %) mais elle est plus forte dans le Jura et les Alpes du Sud (supérieure à 40 %). Les agriculteurs situés en haute montagne, exclusivement tournés vers l'élevage, sont globalement les moins diplômés.

### José Masero

SSP - bureau des statistiques structurelles environnementales et forestières

### Une analyse plus détaillée

Cette publication synthétique analyse quelques aspects de l'agriculture de montagne. Un dossier plus détaillé, portant sur le même zonage, est en cours de rédaction par l'Irstea, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture. Il sera publié dans la **collection Agreste - Les Dossiers** sous le titre « **L'agriculture en montagne : Évolutions 1988-2010 d'après les recensements agricoles** ».



### Pour en savoir plus...

■ Consultez les sites Internet :

[www.datar.gouv.fr/montagne](http://www.datar.gouv.fr/montagne)

[www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/](http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/)

[www.agriculture.gouv.fr/Zones-defavorisees](http://www.agriculture.gouv.fr/Zones-defavorisees)

Pour accéder à la composition communale des zones défavorisées :

[www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/zip/](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/zip/Zonage_RA.zip)

[Zonage\\_RA.zip](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/zip/Zonage_RA.zip)

### Publications

✓ « L'agriculture en montagne : évolutions 1988 - 2010 d'après les recensements agricoles »

*Agreste Dossiers n° 26 -*

*à paraître en 2015*

✓ « L'agriculture en montagne : évolutions 1988 - 2000 d'après les recensements agricoles »

*Agreste Chiffres et Données Agriculture n° 167 -*

*juillet 2005*

✓ « Aides aux zones défavorisées - page 98 »

*Agreste GraphAgri 2014*

✓ « Les zones défavorisées : La France des forêts et des herbages »

*Agreste Primeur n° 55 - avril 1999*

## Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général - SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 70007  
93555 Montreuil-sous-bois Cedex  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot  
Composition : Brigitte Poulette  
Impression : AIN - ministère de l'Agriculture

Dépôt légal : à parution  
ISSN : 1760-7132 ■ Prix : 2,50 €  
© Agreste 2015



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT